

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A UN FONCTIONNAIRE Arrêté no. 2022/210		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont les articles L.2122-27, L.2122-30, R.2122-8 et R.2122-10 ;

VU le Code civil, dont les articles 60, 61-3-1, 61-4, 75 et 515-3 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle, dont l'article 48 ;

VU la loi n°2022-301 du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation ;

VU le décret n°2017-889 du 6 mai 2017 relatif au transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité ;

VU la circulaire du ministère de la Justice CIRC : CIV/03/22 du 3 juin 2022, de présentation des dispositions issues de la loi n°2022-301 du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 3 juillet 2020 ;

VU l'arrêté n°2016/498 en date du 30 mai 2016, nommant Madame Isabelle LESELLIER par avancement de grade, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à partir du 1^{er} juin 2016 ;

CONSIDERANT que Madame Isabelle LESELLIER occupe un emploi permanent d'agent administratif à temps partiel (80%) au sein de la Direction Population et la nécessité d'une délégation de fonction et de signature pour le fonctionnement du service public ;

ARRETE

Article 1 : Madame Isabelle LESELLIER née le 13/06/1975 à Caen (Calvados), est déléguée à l'effet de signer les copies certifiées conformes et les légalisations de signature en cas d'empêchement ou d'absence du Maire et des adjoints.

Article 2 : Madame Isabelle LESELLIER est déléguée par le Maire dans la totalité des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil, à l'exception de celles prévues :

- à l'article 75 du Code civil (célébration et dressé de l'acte de mariage) ;
- à l'article 60 du Code civil (décision de changement de prénom) ;
- aux alinéas 1 à 4 de l'article 515-3 du Code civil (enregistrement des déclarations de pactes civils de solidarité).

Article 3 : Les présentes exceptions n'incluent pas les fonctions suivantes d'officier de l'état civil, également déléguées à Madame Isabelle LESELLIER :

- la transcription et la mention en marge de tous les actes, jugements, décisions, déclarations et changements de nom sur les registres de l'état civil de la commune d'Ifs ;
- l'envoi des avis de mise à jour et de transcription relatifs à ces actes de l'état civil, décisions, déclarations et changements de nom ;
- la délivrance de tous les extraits et copies d'actes de l'état civil, de décisions et de changements de nom ;
- la délivrance de récépissés de dépôt de demandes et d'enregistrement ;
- l'enregistrement des modifications et dissolutions de pactes civils de solidarité.

Article 4 : Cette délégation sera exercée sous le contrôle et la responsabilité du Maire.

Article 5 : La Direction Générale des Services d'Ifs est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'intéressée et transmise :

- Au représentant de l'État
- Au procureur de la République
- Au Trésorier
- Au Centre de Gestion du Calvados

Fait à Ifs, le 16 septembre 2022

Le Maire,



Michel PATARD-LEGENDRE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Notifié le : 16/09/2022

Signature de l'agent :

Rendu exécutoire le :

Affiché ou notifié le :